

Monter, démonter et utiliser en sécurité un échafaudage de pied

Durée : 21 h	mardi 4 mars 2025 mercredi 5 mars 2025 jeudi 6 mars 2025	Lieu : CAPEB 16 24 Rue Guy Ragnaud 16000 ANGOULEME
-----------------	--	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable): **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salarié Conjoint collaborateur Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salarié



Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 550 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	Non Adhérents CAPEB + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	0 €	90 €
Autres stagiaires	550 €	640 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  **Constructyts** : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

- un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises (RNE) (accessible sur le site <https://data.inpi.fr/>) de moins d'un an
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14 Rue des Frères Lumière - 86000 POITIERS - Tel : 05 49 45 89 72 - Mail : contact@arfab.fr
 SIRET : 393 135 017 00019 - Code APE : 8559A - N° de déclaration d'activité : 54 86 00436 86



PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pieds

Objectifs de formation

- Se situer et être acteur/actrice de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Programme détaillé

Domaine de compétence 1 : Se situer et être acteur/actrice de la prévention des risques (théorie 1h)

1. Agir en acteur/actrice responsable

- Appréhender les enjeux de la prévention
- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et actrices
- Communiquer, rendre compte : informer le ou la responsable du chantier, savoir réagir en cas de danger, savoir réagir en cas d'accident
- Signaler les situations dangereuses
- Prévenir les risques, notamment ceux liés à l'activité physique

Domaine de compétence 2 : Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant

2. Installer/désinstaller un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant (théorie 4h + 10 h de pratique)

- Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- Comprendre et exploiter la notice du fabricant
- Préparer le montage
- Monter et démonter en sécurité une structure d'échafaudage de pied (cadre et multidirectionnel), contrôler la bonne mise en oeuvre des ancrages (utilisation d'extractomètre)
- Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Domaine de compétence 3 : Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (théorie 1,5h + 1 h de pratique)

3. Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied

- Appréhender le cadre réglementaire des vérifications et les responsabilités qui en découlent
- Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage précédemment monté
- Rendre compte en cas d'anomalie

Domaine de compétence 4 : Utiliser un échafaudage de pied en sécurité (théorie 0,5h + 1 h de pratique)

4. Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

- Accéder et circuler en sécurité
- Respecter les limites de charges
- Maintenir l'échafaudage en sécurité
- Tenir compte de la co-activité sur les chantiers

Accueil, pauses et bilan : 2h

les + de la formation

- 70 % de pratique : 2 jours sur 3
- Maîtriser son matériel, gagner en efficacité
- Dispositif d'habilitation INRS

✓ **Durée** : 3 jours - 21 heures

✓ **Public visé** :

Toute personne amenée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité, et à utiliser cet échafaudage.

✓ **Pré-requis** :

- Avoir la connaissance de la langue Française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant
- Être apte au travail en hauteur et au port de charges
- Disposer d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer les opérations de montage et démontage d'échafaudage (Art. R4624-23 du Code du Travail)
- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation et/ou montage et/ou aide au montage
- Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur (Art. 4323-106 du Code du Travail)

✓ **Effectif** :

Entre 5 et 8 personnes

✓ **Animation** :

Quentin SOIROT Formateur habilité INRS

✓ **Moyens techniques** :

- Echafaudage de pied ALTRAD
- Outillage
- EPI
- Remorque d'échafaudage

✓ **Moyens pédagogiques** :

Alternance de théorie et pratique, travaux de groupes, partage d'expériences.

✓ **Évaluation et sanction de la formation** :

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Évaluations certificatives conformément au référentiel d'évaluation de l'INRS
- À l'issue de la formation, délivrance d'une attestation de compétence pour les apprenants ayant validé les épreuves évaluatives.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment